

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

COMPTE-RENDU DE SÉANCE (tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **16 Mars 2016**
Date de Publication et d’Affichage : **23 Mars 2016**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 22 Mars 2016 à 20H00 en Mairie de LA PETITE PIERRE

Sous la Présidence de : Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE PIERRE*

Membres en fonction présents : Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, M. Rémy STRUB *Adjoints au Maire*

MM. Alfred KLEIN, Michel VOLKRINGER, Emmanuel RENAUD, Mme Isabelle WILHELMY-ARNOULD, MM. Eric HECKEL, Charles SALING, Mme Noëlle MICHAELY, MM. Didier TOUSSAINT, Jean-Claude BARTH *Conseillers Municipaux*

Membres absents excusés : MM. Luc SENDEL, Claude WINDSTEIN

Membre absent non excusé : M. Philippe VELTEN

Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : -



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal
- ❖ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- ❖ Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire prises par délégation

DÉLIBÉRATIONS

- 1. Adoption des Comptes de Gestion de l'Exercice 2015 :** Budget Général de la Commune, Budgets Annexes "Chaufferie Collective au bois du Rebberg", "Festival de Jazz-Animations Culturelles" et "Centre Communal d'Action Sociale"
- 2. Adoption des Comptes Administratifs de l'Exercice 2015 :** Budget Général de la Commune, Budgets Annexes "Chaufferie Collective au bois du Rebberg", "Festival de Jazz-Animations Culturelles" et "Centre Communal d'Action Sociale"
- 3. Affectation des résultats dégagés au cours de l'Exercice 2015 :** Budget Général de la Commune, Budgets Annexes "Chaufferie Collective au bois du Rebberg", "Festival de Jazz-Animations Culturelles"
- 4. Adoption du projet de mise en place de plaques de rues bilingues dans le cadre de la Charte Européenne des Langues Régionales**
- 5. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs le 12 Avril 2016 à 18H30
 - B. Demande d'emplacement pour vente de produits alimentaires
 - C. Planification des travaux à entreprendre dans les nouveaux locaux loués à l'O.N.C.F.S.
 - D. Réflexion au sujet de l'utilisation de certains locaux communaux

* * *

❖ Désignation d'un Secrétaire de séance

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. Eric HECKEL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du Vendredi 12 Février 2016 n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire**

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Les élus sont informés du dépôt de 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant les biens suivants:

- bien situé en Section AB, N° 102, lieudit "Le Kirchberg" (3 Rue d'Erckartswiller), d'une superficie totale 88 m², bâti sur terrain propre, vendu en totalité, à usage d'habitation, actuellement occupé par le propriétaire, non grevé de droits réels ou personnels,
- bien situé en section AC, N° 203/53 (4 Rue du Rebberg), d'une superficie totale de 11,81 ares, bâti sur terrain, à usage d'habitation, actuellement occupé par le propriétaire, grevé de droits réels ou personnels,

soumis au D.P.U. conformément aux Article L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain.

* * *

1. ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 : Budget Général de la Commune, Budgets Annexes "Chaufferie Collective au bois du Rebberg", "Festival de Jazz-Animations Culturelles" et "Centre Communal d'Action Sociale"

Madame le Maire expose aux élus que le Conseil Municipal examine les Comptes de Gestion conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'il ne peut délibérer sur le Compte Administratif que s'il dispose de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du C.G.C.T., l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er Juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Les comptes de tiers et comptes financiers sont tenus dans la comptabilité du Trésorier principal et retracent la prise en charge des mandats et des titres, ainsi que leur exécution.

Le solde des opérations de règlement des dépenses et d'encaissement des produits donne ainsi un résultat identique à l'excédent global du Compte Administratif.

Ceci exposé, les élus prennent ensuite connaissance des Comptes de Gestion de la Commune et de ses services (budgets annexes "Chaufferie Collective au bois du Rebberg", "Festival de Jazz-Animations Culturelles" et "Centre Communal d'Action Sociale") se rapportant à l'Exercice 2015, établis par le Comptable Public en fonction à la clôture de la gestion.

Le Conseil Municipal,

VU les Budgets Primitifs 2015 et les décisions modificatives s'y rattachant,

VU les Comptes de Gestion de la Commune de LA PETITE PIERRE et de ses services annexes dressés par Monsieur le Trésorier Municipal,

VU la communication par le Maire des états de développement des Comptes de Tiers (état B1), de l'état de l'Actif et du Passif, de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ainsi que du Compte de Résultat,

CONSIDÉRANT QUE les comptes établis pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier Municipal comprennent les opérations constatées au titre de la gestion de la période considérée (bilan d'entrée, opérations de débit et de crédit, situation à la fin de la gestion, développement des opérations effectuées au titre du budget, résultats, recouvrements effectués et restes à recouvrer, crédits annuels et excédent définitif des recettes),

APRÈS S'ÊTRE ASSURÉ que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures les différents résultats ainsi que le montant des titres de recettes et des mandats de paiements ordonnancés,

DÉCIDE :

de valider les comptes de gestion soumis ce jour et arrêtés par ce dernier après avoir été vérifiés et certifiés dans leurs résultats par Monsieur le Receveur des Finances.

En application des Articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du C.G.C.T., le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'Exercice 2015, dont les écritures s'avèrent concordantes avec la comptabilité administrative retracée dans les Comptes Administratifs de la Commune et des budgets annexes, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ou réserves, et décide de les approuver à l'unanimité.

Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 22 Mars 2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2015 : Budget Général de la Commune, Budgets Annexes "Chaufferie Collective au bois du Rebberg", "Festival de Jazz-Animations Culturelles" et "Centre Communal d'Action Sociale"

Mme le Maire quitte momentanément la salle du Conseil au moment de la délibération des élus sur ce point de l'Ordre du Jour.

Il est rappelé à l'Assemblée que le Conseil Municipal arrête le Compte Administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire conformément à l'article L. 2121-31 du C.G.C.T., et dont la présentation des comptes de l'exercice s'établit à partir de trois tableaux présents sur les documents comptables mettant en évidence les différentes composantes du résultat :

- exécution du budget (toutes écritures confondues),
- équilibre financier par section (écritures d'ordres, réelles),
- balance générale, mandats et titres, réel et ordre,
- vue d'ensemble.

Suite à la réunion de la Commission "Finances" qui s'est tenue le 21 Mars 2016 en Mairie, Madame le Maire présente aux Conseillers Municipaux les éléments financiers relatifs à la gestion communale de l'année 2015 afin d'éclairer les élus et permettre d'apprécier les actes administratifs de l'exercice écoulé, puis invite l'Assemblée à procéder à l'examen des Comptes Administratifs pour le budget général de la Commune, ainsi que pour les budgets annexes de la Chaufferie Collective au Bois du Rebberg, du Festival de Jazz-Animations Culturelles et enfin du Centre Communal d'Action Sociale.

Conformément à la prescription particulière contenue dans l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après discussion puis examen des comptes, Madame le Maire se retire de la Salle du Conseil Municipal avant qu'il ne soit procédé au vote.

Avant de passer à la validation et à l'approbation des Comptes Administratifs, Madame Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, 1^{ère} Adjointe, prend la présidence de la séance et effectue une présentation synthétique des principales données financières avant de demander aux élus de se prononcer sur l'adoption desdits comptes.

A. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les Comptes Administratifs soldant l'Exercice 2015, tels que détaillés ci-dessous, et dont les montants définitifs, concordants avec ceux des Comptes de Gestion du même exercice, sont arrêtés comme suit :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE PIERRE
Compte Administratif de l'Exercice 2015

	DÉPENSES RÉALISÉES en €	RECETTES RÉALISÉES en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	700 798.26 €	759 113.13 €
<i>Excédent de Fonctionnement de l'Exercice</i>		58 314.87 €
<i>Excédent de Fonctionnement reporté</i>		19 650.23 €
Excédent de clôture 2015		77 965.10 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	198 200.06 €	183 102.76 €
<i>Déficit d'Investissement de l'Exercice</i>	- 15 097.30 €	
<i>Déficit d'Investissement reporté</i>	- 76 267.36 €	
Déficit de clôture 2015	- 91 364.66 €	

BUDGET ANNEXE "CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBERG"
Compte Administratif de l'Exercice 2015

	DÉPENSES RÉALISÉES en €	RECETTES RÉALISÉES en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	103 531.91 €	208 830.29 €
<i>Excédent d'Exploitation de l'Exercice</i>		105 298.38 €
<i>Déficit d'Exploitation reporté</i>	- 87 589.69 €	
Déficit de clôture 2015		17 708.69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	45 010.05 €	14 887.88 €
<i>Déficit d'Investissement de l'Exercice</i>	- 30 122.17 €	
<i>Déficit d'Investissement reporté</i>	- 35 599.38 €	
Déficit de clôture 2015	- 65 721.55 €	

BUDGET ANNEXE "FESTIVAL DE JAZZ - ANIMATIONS CULTURELLES"
Compte Administratif de l'Exercice 2015

	DÉPENSES RÉALISÉES en €	RECETTES RÉALISÉES en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 541.22 €	14 013.96 €
<i>Déficit d'Exploitation de l'Exercice</i>	- 1 527.26 €	
<i>Excédent d'Exploitation reporté</i>		1 066.60 €
Déficit de clôture 2015	- 460.66 €	

BUDGET "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE"
Compte Administratif de l'Exercice 2015

Il est rappelé que lors de sa séance du 30 Octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la dissolution et à la clôture du budget du Centre Communal d'Action Sociale de La Petite-Pierre.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a pris acte de la clôture dudit budget le 11 Décembre 2015, et approuvé également le transfert du résultat excédentaire de l'Exercice 2015 s'élevant à 1.227,46 € vers le budget principal de la Commune de LA PETITE PIERRE.

En conséquence, et du fait de la clôture dudit budget, il est précisé que le dernier Compte Administratif 2015 du Centre Communal d'Action Sociale est exceptionnellement voté par le Conseil Municipal qui exerce désormais directement cette compétence.

	DÉPENSES RÉALISÉES en €	RECETTES RÉALISÉES en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 899.46 €	6 508.00 €
<i>Déficit d'Exploitation de l'Exercice</i>	- 391.46 €	
<i>Excédent d'Exploitation reporté</i>		391.46 €
Déficit/Excédent de clôture 2015	- €	- €

B. RESTES A RÉALISER DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2015

Madame le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser est en principe déterminé à partir de la comptabilité d'engagement et correspond :

- pour les Communes de moins de 3 500 habitants aux dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice (le rattachement des charges et des produits n'est pas obligatoire pour ces communes),
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Mme le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2015 intervenant le 31 décembre 2015, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2016 lors du vote du budget.

- le montant des **dépenses d'investissement** du budget principal à reporter ressort à **416.596,- €** (Chapitre 20 : 1.000,- €, Chapitre 21 : 5.200,- €, Chapitre 23 : 410.396,- €),
- le montant des **recettes d'investissement** du budget principal à reporter ressort à **277.727,- €** (Chapitre 13 : 247.727,- €, Chapitre 024 : 30.000,- €).

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4,
VU les budgets de la Commune de LA PETITE PIERRE,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les états des restes à réaliser de la Section d'Investissement tels que décrits ci-avant,
- d'autoriser Mme le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,
- que ces écritures seront reprises et détaillées au moment du vote du budget primitif de l'exercice 2016.

Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 22 Mars 2016.
ADOpte A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS DÉGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2015 :

Budget Général de la Commune, Budgets Annexes "Chaufferie Collective au bois du Reberg", "Festival de Jazz-Animations Culturelles"

Suite à l'adoption ce jour des Comptes Administratifs de l'exercice 2015 concernant la Commune de LA PETITE PIERRE, le Budget Annexe du Service de Chauffage Collectif au Bois du Reberg ainsi que le Budget Annexe du Festival de Jazz, Madame le Maire indique qu'il incombe de procéder à l'affectation des résultats dégagés par la Commune et ses différents services au cours dudit exercice.

L'article L. 2311-5 du C.G.C.T. issu de la loi N° 99-1126 du 28 Décembre 1999 dispose que "*le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif, et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant*".

Sur le rapport de Madame le Maire, après avoir déterminé les résultats des Comptes Administratifs 2015 et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 après avoir constaté les résultats figurant aux Comptes Administratifs de la Commune et ses services,

CONSIDÉRANT QUE seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

DÉCIDE à l'unanimité d'effectuer la reprise des résultats ainsi que l'affectation des résultats dégagés sur les Budgets Primitifs de l'Exercice 2016 comme suit ci-dessous :

BUDGET GENERAL 2015 - COMMUNE DE LA PETITE PIERRE

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015

Résultat de clôture (excédent) de la section d'exploitation : **77.965,10 €**

Résultat de clôture (déficit) de la section d'investissement : **-91.364,66 €**

AFFECTATION SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 :

- **77.965,10 €** en Section d'Investissement au C/1068
- *0,- € en report à nouveau excédentaire de la Section de Fonctionnement (ligne 002), et report du solde d'exécution négatif de -91.364,66 € en section d'investissement (C/001).*

BUDGET ANNEXE 2015 - CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBERG

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015

Résultat de clôture (excédent) de la section d'exploitation : **17.708,69 €**

Résultat de clôture (déficit) de la section d'investissement : **-65.721,55 €**

AFFECTATION SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 :

- **17.708,69 €** en Section d'Investissement (C/1068),
- *Reprise des résultats : -65.721,55 € en report à nouveau déficitaire de la Section d'Investissement (C/001).*

BUDGET ANNEXE 2015 - FESTIVAL DE JAZZ-ANIMATIONS CULTURELLES

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

Résultat de clôture (déficit) de la section d'exploitation : -460,66 €.

AFFECTATION SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 :

- *Reprise des résultats : -460,66 € en report à nouveau déficitaire de la Section d'Exploitation.*

N.B. : Il est précisé qu'en raison de décalages pouvant survenir pour divers versements (notamment C.N.V.), certaines régularisations se rapportant à l'Exercice 2015 seront effectuées sur l'Exercice 2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 22 Mars 2016.

4. ADOPTION DU PROJET DE MISE EN PLACE DE PLAQUES DE RUES BILINGUES DANS LE CADRE DE LA CHARTE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES

En référence à sa décision de principe du 12 Février 2016, Mme le Maire rappelle aux élus qu'une action a été engagée dans un projet d'ensemble portant sur la Charte Européenne des Langues Régionales ou minoritaires.

Ce projet comporte différents volets :

- la création de plaques de rue et de panneaux directionnels d'information bilingues, ainsi que la mise en place d'une signalétique locale axée sur l'information des piétons,
- la signature en Avril 2016 d'une version locale de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Les travaux préparatoires menés par un groupe de travail et portant sur la création de plaques de rues bilingues et la révision de la signalétique ont donné lieu à un recensement des rues, voies et chemins dont les dénominations sont les suivantes :

CHEMIN DE L'ALTENBURG – ALTENBURG
RUE DES BERGERS – HIRTENECK
BOSQUET AUX ESCARGOTS – SCHNECKENBUSCH-SCHNECKEBESCHT
RUE DU CAPITAINE COMPAGNON – PETERSBACHER STROSS
PASSAGE DE LA CHAPELLE – KAPELLSCHLUPF
RUE DU CHÂTEAU – SCHANZ ¹
RUE DU CHÂTEAU – IM STÄDTEL ²
RUE DU CIMETIÈRE – KIRCHHOFSTROSS
CHEMIN DU CIMETIERE - HOHACHT
CHEMIN EBERLACHE – EBERLACHE
CHEMIN ENDENBERG – ENDENBERGWEG
ROUTE D'ERCKARTSWILLER – SCHEGELTAL
CHEMIN IMSTERBERG – AM IMSTERBERG
IMSTHAL
ROUTE D'INGWILLER – NEUWEILERWEG
PASSAGE JACQUES MEYER – IM VORGARTEN
PLACE JERRIHANS – SCHLOSSPLATZ
RUE DU KIRCHBERG – KIRCHBERG
CHEMIN DU KIRCHBERG – KIRCHBERGWEG
LE KIRCHBERG – AUF'M KIRCHBERG
SENTIER LE KIRCHBERG – KIRCHBERGPFAD
CHEMIN KLEINNACT – KLEINNACTWEG
KOHLTHAL
RUE DU LANGENRAIN – LANGENRAIN
CHEMIN DU LANGENRAIN - LANGENRAINWEG
RUE DU LAVOIR – KLEINNACT
COUR LOUISE WEISS – SCHÄNZEL
RUE LUC HUEBER – LUC-HUEBER - STROSS
PASSAGE DU PRESBYTÈRE – PFARRHAUSGASS
RUE PRINCIPALE – MÜHLWEG ³
RUE PRINCIPALE – VORSTADT ⁴
RUE PRINCIPALE – BLECHSCHMIEDSBERRI ⁵
RUE PRINCIPALE – SCHWEIZERGASSE ⁶
RUE DU REBBERG – REBBERG
RUE DES REMPARTS – HINTERGASS
PLACE RENÉ CHAR – SCHULPLATZ
CHEMIN DE RONDE – VORDERGASS
RUE DU SCHEGELTAL – BREITENWEG
CHEMIN DU SCHEGELTAL – SCHEGELTALWEG
CHEMIN DU WINTERBERG – WINTERBERGWEG
ROUTE DE ZITTERSHEIM – ZITTERSCHER STROSS

Après en avoir délibéré,

¹ le tronçon situé entre la rue Principale-Mühlweg et la Place René Char-Schulplatz

² le tronçon situé entre la Place René Char-Schulplatz et la Place Jerrihans-Schlossplatz

³ No./Nr. 1-5/2-14 (le tronçon situé entre l'entrée de ville et le Passage Jacques Meyer-Im Vorgarten)

⁴ No./Nr. 7-45/16-64 (le tronçon situé entre le Passage Jacques Meyer-Im Vorgarten et le début du Bosquet aux Escargots-Schneckenbusch-Schnekebescht)

⁵ No./Nr. 47-55/66-76 (le tronçon situé entre le début et la fin du Bosquet aux Escargots-Schneckenbusch-Schnekebescht et la Cour Louise Weiss-Schänzel)

⁶ No./Nr. 57-65/78-86 (le tronçon situé entre la fin du Bosquet aux Escargots-Schneckenbusch-Schnekebescht/la Cour Louise Weiss-Schänzel et la rue du Capitaine Compagnon-Petersbacher Stroß).

Le Conseil Municipal,
VU le C.G.C.T.,

CONSIDÉRANT l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination des voies, chemins, rues, lieudits et édifices de la Commune,

DÉCIDE :

- d'adopter les dénominations bilingues proposées ci-dessus constituant la dénomination des voies,
- de valider la mise en place d'une signalisation bilingue (plaques de rues, panneaux d'entrée et panneaux de sortie d'agglomération, panneaux pour les lieudits Imsthal et Kohlthal, plaques pour maisons à fixer en façade, panneaux directionnels d'information),
- d'autoriser la signature d'une convention avec le Conseil de l'Europe afin de formaliser l'adhésion de la Commune au projet, dans l'attente des devis définitifs.

Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 22 Mars 2016

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

5. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

A. Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs le 12 Avril 2016 à 18H30

B. Demande d'emplacement pour vente de produits alimentaires (sur espace parking avant la borne d'accès à la Vieille Ville)

C. Planification des travaux à entreprendre dans les nouveaux locaux loués à l'O.N.C.F.S.

D. Réflexion au sujet de l'utilisation de certains locaux communaux

Rien ne restant à l'Ordre du Jour, Mme le Maire déclare la séance close à 22H30.

Nadine HOLDERITH-WEISS		Luc SENDEL	<i>ABSENT EXCUSÉ</i>
Anne ADOLFF-ZIMMERMANN		Charles SALING	
Rémy STRUB		Claude WINDSTEIN	<i>ABSENT EXCUSÉ</i>
Alfred KLEIN		Noëlle MICHAELY	
Michel VOLKRINGER		Philippe VELTEN	<i>ABSENT NON EXCUSÉ</i>
Emmanuel RENAUD		Didier TOUSSAINT	
Isabelle WILHELMY-ARNOULD		Jean-Claude BARTH	
Éric HECKEL			

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
MARDI 05 AVRIL 2016 à 20H00 EN MAIRIE
(Adoption des Budgets Primitifs 2016 de la Commune et des services annexes)

*****MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L'AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU *****

Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le **23 Mars 2016**.